Cote du document: EB 2019/LOT/P.21/Rev.1

Date: 23 décembre 2019

Distribution: Publique

Original: Espagnol



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Pérou

Projet d'amélioration et d'extension des services publics pour le développement de la production locale dans les hauts plateaux et les forêts humides du Pérou – AVANZAR RURAL – cinq Départements

Numéro du projet: 2000002257

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Transmission des documents:

Rossana Polastri

Directrice régionale téléphone: +39 06 5459 2291 courriel: r.polastri@ifad.org

Jesús QuintanaDirecteur de pays

téléphone: +511 06 680 2802 courriel: j.quintana@ifad.org

Deirdre Mc Grenra Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigl	es et acronymes	II
Cart	e de la zone du projet	iii
Rés	umé du financement	iv
I.	Contexte	1
	A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDAB. Enseignements tirés	1 3
II.	Description du projet	3
	 A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles B. Composantes, résultats et activités C. Théorie du changement D. Alignement, appropriation et partenariats E. Coût, avantages et financement 	3 4 6 6 6
III.	Risques	8
	 A. Risques et mesures d'atténuation B. Catégorie environnementale et sociale C. Classification au regard des risques climatiques D. Soutenabilité de la dette 	8 9 10 10
IV.	Exécution du projet	10
	 A. Cadre organisationnel B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication C. Plans d'exécution 	10 11 11
٧.	Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI.	Recommandation	12

Appendices

- I. Convenio de financiación negociadoII. Marco lógico

Équipe d'exécution du projet						
Directrice régionale:	Rossana Polastri					
Directeur de pays:	Jesús Quintana					
Responsable technique du projet:	Enrique Hennings					
Responsable de la gestion financière:	Dario Rimedio					
Spécialiste climat et environnement:	Oliver Page					
Juriste:	Purificación Tola Satué					

i

Sigles et acronymes

AGRO RURAL Programme de développement de la production agricole rurale

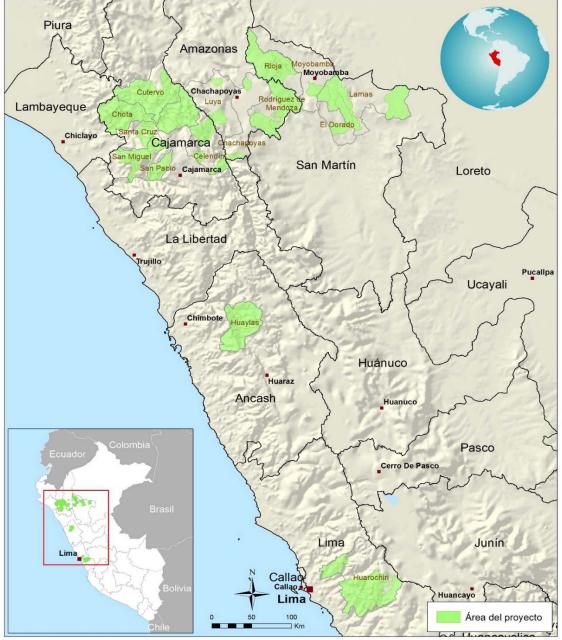
ODD Objectif de développement rural

S&E Suivi-évaluation

TREI Taux de rentabilité économique interne

UCP Unité de coordination du projet

Carte de la zone du projet





Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés. Source: FIDA, 18/07/2019

Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Emprunteur/bénéficiaire: République du Pérou

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture et de l'irrigation

Coût total du projet: 71,46 millions d'USD

Montant du prêt du FIDA: 24 millions d'USD

Montant du financement de l'action climatique:

8,0 millions d'USD

Conditions du prêt du

FIDA:

Ordinaires, avec un délai de remboursement de 8 ans, assorti d'un différé d'amortissement de 5 ans, avec un taux d'intérêt équivalant au

taux d'intérêt de référence du FIDA et une marge variable

Contribution de l'Emprunteur:

41,11 millions d'USD

Contribution des bénéficiaires:

6,35 millions d'USD

Institution coopérante: FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 67.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA Contexte national

- 1. Depuis une vingtaine d'années, le Pérou se situe dans le haut du classement des pays d'Amérique latine pour ce qui est de la croissance économique. De 2000 à 2017, son produit intérieur brut (PIB) a augmenté en moyenne de 3,1% par an, et son revenu national brut par habitant est passé de 2 010 USD à 5 960 USD.
- 2. La croissance économique, les politiques et programmes mis en œuvre au plan social et l'augmentation des investissements en faveur des populations pauvres ont permis de faire progresser la production, la création d'emplois et les revenus, ce qui a considérablement fait reculer la pauvreté et l'extrême pauvreté, qui sont respectivement passées de 54,8% et 24,4% en 2001 à 20,7% et 3,8% en 2016. Néanmoins, en milieu rural, les taux de pauvreté et d'exclusion restent élevés.
- 3. Le Pérou est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont la politique économique vise à faire progresser la productivité et la compétitivité en dépit d'une situation difficile, marquée par d'importantes lacunes en matière d'infrastructures et de qualité de services publics, par l'instabilité politique, la corruption, les capacités de gestion limitées des collectivités territoriales et l'insuffisance des ressources dont celles-ci disposent pour financer leurs dépenses publiques ainsi que par les pertes importantes causées par les catastrophes naturelles et les changements climatiques.
- 4. **Pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition.** Les efforts déployés pour parvenir au développement intégré et durable du Pérou s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et, en particulier, sur les objectifs de développement durable (ODD) 1 (pas de pauvreté) et 2 (faim "zéro"). Le pays a obtenu de bons résultats pour ce qui est de réduire la pauvreté monétaire ainsi que la pauvreté extrême, qu'il s'est engagé à faire baisser à 18% et à 2,5%, respectivement, d'ici à 2021. Toutefois, il a besoin de se doter de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté rurale.
- 5. L'agriculture est un secteur productif stratégique pour la croissance économique et sociale durable du Pérou. On prévoit qu'en 2021 ce secteur affichera une croissance de 4%, que les exportations de produits agricoles dépasseront les 10 000 millions d'USD et que la pauvreté en milieu rural aura été réduite de moitié. Pour atteindre ces objectifs, il faut faire progresser la compétitivité du secteur agricole et l'accès aux marchés, en particulier des petits producteurs qui pratiquent l'agriculture familiale, et assurer la gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique.
- 6. L'Accord national de 2002 contient les politiques sur lesquelles se fonde le Plan stratégique de développement national à l'horizon 2021, ou Plan du bicentenaire. Dans le cas du secteur agricole, les plus importantes sont la Politique agricole nationale et la Stratégie nationale d'agriculture familiale, le plan national relatif à l'agriculture familiale pour la période 2019-2021 étant en cours d'élaboration.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

7. **Genre.** En milieu rural, les femmes s'en sortent toujours moins bien que les hommes, quelle que soit la variable prise en compte dans le cadre de l'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, notamment pour ce qui est des

- décisions relatives à la production agricole, de l'accès aux moyens de production, du contrôle exercé sur les revenus, du rôle joué dans la communauté ou encore de l'utilisation du temps.
- 8. **Jeunes.** L'indice de pauvreté multidimensionnelle des jeunes montre un écart profond entre les jeunes urbains et les jeunes ruraux, ces derniers étant près de deux fois plus nombreux à connaître une pauvreté multidimensionnelle. Cette situation tient principalement à la mauvaise qualité de l'éducation et à l'accès limité à l'information. La plupart des jeunes vivant en milieu rural ne possèdent ni terres ni autres actifs, et n'ont pas accès à de telles ressources.
- 9. **Nutrition.** Le Gouvernement péruvien a lancé une stratégie nationale de lutte contre l'anémie, dans laquelle il affirme que le secteur agricole a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la sécurité alimentaire, notamment au moyen de projets destinés à faire progresser la production alimentaire, en particulier la production de produits ayant une forte teneur en fer.
- 10. **Climat et environnement.** Les changements climatiques constituent la principale menace qui pèse sur le secteur agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural du Pérou. Dans le cadre du projet, on a établi que la vulnérabilité du secteur agricole était modérée à élevée dans le département de Cajamarca et faible dans ceux de Lima et d'Amazonas. Dans les départements de Cajamarca et de San Martín, environ 10% des districts sélectionnés se caractérisent par une vulnérabilité très élevée et un risque modéré de sécheresse, d'inondation et d'épisodes de *friaje* (vague de froid).
- 11. **Développement territorial.** Le fait de tirer parti des avantages propres aux différents territoires et de tenir compte des disparités économiques, sociales, culturelles et géographiques permettra que le projet soit mis en œuvre de manière multisectorielle et multidimensionnelle. Ainsi, les facteurs suivants seront pris en considération: i) aménagement du territoire tel que prévu dans les plans de développement adoptés aux échelons régional et local, y compris les plans propres aux peuples autochtones; ii) couloirs économiques et circuits commerciaux dans la zone d'intervention, qui serviront de base pour organiser et guider les investissements; iii) complémentarité des divers programmes; iv) coordination avec les entités infranationales.
- 12. **Peuples autochtones.** La présence limitée de l'État dans les territoires des peuples autochtones a des répercussions négatives sur la reconnaissance des droits de ces peuples et sur leur accès aux services publics. Ce groupe affiche par ailleurs un taux d'analphabétisme élevé (19%). En milieu rural, les jeunes autochtones souffrent deux fois plus de pauvreté multidimensionnelle que les jeunes non autochtones.
- 13. Compte tenu de ces facteurs, conformément aux engagements pris lors de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le présent projet a été classé comme axé sur les questions transversales que sont la question climatique et les jeunes.

Justification de l'intervention du FIDA

14. Depuis 40 ans, le FIDA est un allié stratégique du Gouvernement péruvien, dont il soutient les efforts visant à faire reculer la pauvreté et à promouvoir le développement rural. Avec son appui, diverses méthodes innovantes, dont l'efficacité en matière de réduction de la pauvreté n'est plus à prouver, ont été mises au point et intégrées aux politiques publiques: i) transfert direct des ressources aux bénéficiaires; ii) organisation de marchés publics aux fins de l'allocation des ressources d'investissements publics; iii) recours à des comités locaux d'allocation des ressources; iv) intervention fondée sur le renforcement de l'entrepreneuriat rural; v) transfert de technologie par l'intermédiaire de personnes

- affichant une belle réussite en milieu rural; vi) création de capacités en matière financière (plans d'assurance et d'épargne), en particulier chez les femmes.
- 15. Faisant fond sur les données d'expérience et les acquis obtenus au Pérou, le FIDA continuera de mettre ses connaissances au service de la consolidation et de la transposition à plus grande échelle des résultats enregistrés dans le cadre du Projet de renforcement du développement local dans les hauts plateaux et les forêts humides d'altitude, du Projet de développement territorial durable et d'autres projets antérieurs, tels que mis en avant par l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) menée en 2018. Ces activités seront alignées sur la priorité accordée par le pays au renforcement de la compétitivité, en particulier celle des petits exploitants, le but étant que ces derniers puissent améliorer leur productivité et le volume de leurs ventes. Par rapport aux autres organismes de développement, le FIDA est particulièrement bien placé pour appuyer cet objectif et contribuer à faire progresser et à rendre plus durables les revenus, les avoirs et la sécurité alimentaire des petits agriculteurs.

B. Enseignements tirés

- 16. Les projets communs menés par le Gouvernement péruvien et par le FIDA en matière de réduction de la pauvreté et de développement rural ont permis de dégager de nombreux enseignements, que l'ESPP de 2018 a synthétisés et dont il est tenu compte dans le présent projet. S'agissant de la mise en œuvre, les éléments suivants ont été pris en considération:
 - i) Les plans d'activités doivent être bien conçus et déterminer clairement l'échelle du projet, l'investissement requis et le marché cible. Afin de renforcer la compétitivité et la durabilité et de permettre une transposition à plus grande échelle, il est essentiel d'élaborer des stratégies bien ficelées d'accès aux marchés, c'est-à-dire de prévoir d'offrir, au moment opportun, des produits à valeur ajoutée répondant aux demandes des consommateurs concernant la qualité.
 - ii) Les entreprises rurales doivent s'attacher à mieux conserver et gérer les ressources naturelles, y compris en menant des activités systématiques d'adaptation aux changements climatiques, de gestion des risques climatiques et de gestion environnementale.
 - iii) Pour que les femmes et les jeunes puissent participer davantage aux entreprises rurales, il faut mettre en place des stratégies économiques et des stratégies de production qui soient inclusives, prendre des mesures de discrimination positive et renforcer la capacité des bénéficiaires et des partenaires techniques en matière d'inclusion et d'égalité des sexes.
 - iv) **Les partenariats** public-privé sont sources de nombreux avantages, comme un meilleur accès aux marchés ainsi qu'aux services techniques et professionnels spécialisés, ou encore une durabilité accrue.
 - v) **Une bonne gestion** passe nécessairement, et ce dès le début du projet, par le recours à des mécanismes de suivi-évaluation participatifs et axés sur les résultats ainsi que par la collecte de données pertinentes et de qualité.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

17. Projet d'amélioration et d'extension des services publics pour le développement de la production locale dans les hauts plateaux et les forêts humides du Pérou – AVANZAR RURAL – cinq Départements a pour objectif ultime de promouvoir le développement socioéconomique durable des petits producteurs agricoles des hauts plateaux et des forêts humides des départements de l'Amazonas, de l'Ancash, de

- Cajamarca, de Lima et de San Martín, en améliorant la compétitivité et la résilience des petits exploitants dans la zone d'intervention.
- 18. **Zone d'intervention.** Le projet sera mis en œuvre dans 15 provinces et 101 districts des départements de l'Amazonas, de l'Ancash, de Cajamarca, de Lima et de San Martín, déclarés prioritaires par le Gouvernement en raison de leur taux de pauvreté élevé. Une population de 596 552 personnes (dont 90% en milieu rural) vit dans les territoires sélectionnés, qui se caractérisent par leur grande diversité écologique (hauts plateaux et forêts humides d'altitude).
- 19. **Couloirs économiques.** Dans le cadre du projet *Avanzar Rural*, une grande importance sera accordée aux couloirs économiques¹, c'est-à-dire que l'on cherchera à améliorer l'offre des petits producteurs de façon à tirer le meilleur parti des perspectives commerciales qu'affichent les centres urbains situés sur ces couloirs, où se concentre la demande, et à contribuer ainsi au développement provincial.
- 20. **Groupe cible.** Le groupe cible est composé de 17 400 organisations de petits exploitants agricoles, soit 57 420 bénéficiaires directs.
- 21. **Ciblage social.** Les ressources prévues dans le cadre du projet Avanzar Rural sont destinées à ces petits producteurs regroupés en organisations, qui ont pour principale activité l'agriculture, l'élevage ou le traitement primaire et la transformation des produits agricoles et qui, s'ils génèrent un excédent, ne sont pas encore parvenus à s'insérer durablement sur le marché et restent en situation de pauvreté.
- 22. **Femmes.** On estime que les femmes représenteront 40% des membres d'organisations de producteurs qui élaboreront un plan d'activités.
- 23. **Jeunes.** Dans le cadre du projet seront sélectionnés les jeunes ruraux en transition vers l'autonomie qui sont dotés des capacités leur permettant de recevoir un financement en vue du développement de leur activité de production. D'après les données du recensement national de 2017, les jeunes représentent 19% de la population des districts retenus.
- 24. **Peuples autochtones.** Le projet *Avanzar Rural* vise un taux de 6% de bénéficiaires se déclarant comme appartenant à un peuple autochtone. Dans la zone d'intervention du projet, une vingtaine de districts des départements de l'Ancash et de San Martín sont concernés.

B. Composantes, résultats et activités

25. Le projet sera divisé en plusieurs composantes: i) utilisation durable des ressources naturelles; ii) création d'entreprises rurales durables et inclusives; iii) renforcement des capacités et gestion des savoirs; iv) administration et gestion du projet.

26. Composante 1. Utilisation durable des ressources naturelles.

Cette composante vise à améliorer la gestion des ressources naturelles dont ont besoin les organisations de petits producteurs agricoles dans le cadre de leur entreprise rurale, de façon à favoriser des modes de gestion durables et axés sur l'adaptation aux changements climatiques. Des mécanismes participatifs seront mis en place afin de permettre à ces organisations de cerner leurs besoins en matière de gestion des ressources naturelles, que celles-ci soient considérées comme des biens publics, semi-publics ou communs.

¹ D'après la définition donnée par le Centre national de planification stratégique dans son Plan du bicentenaire (Plan Bicentenario: el Perú hacia el 2021, 2011, Lima), un couloir économique est un réseau de voies de circulation autour duquel sont regroupées des activités de production, ce qui permet, à partir de la rencontre de l'offre et de la demande, un flux de marchandises et de facteurs de production circulant entre les villes de grande taille, de taille moyenne et de petite taille.

- 27. Dans le cadre de la composante 1, les activités suivantes seront menées:
 - i) Cerner, dans le cadre d'une démarche participative d'élaboration des plans d'activités (composante 2), les besoins des organisations de petits producteurs agricoles en matière de gestion des ressources naturelles et des risques environnementaux et climatiques.
 - ii) Établir, à l'échelle des provinces, des cartes et diagnostics portant sur les ressources naturelles ainsi que les risques environnementaux et climatiques.
 - iii) Élaborer, pour chacune des provinces de la zone d'intervention, des programmes relatifs aux ressources naturelles. Des plans de gestion des ressources naturelles exploitées par les entreprises rurales seront mis en place afin de répondre aux besoins recensés.
 - iv) Formuler des plans de gestion des ressources naturelles concernées, en précisant: i) les investissements nécessaires à la construction ou à la remise en état des infrastructures physiques et naturelles, que les ressources soient catégorisées comme des biens publics ou communs; ii) les activités à mener pour renforcer les capacités locales en matière de gestion et de durabilité des investissements; iii) les accords à conclure avec les partenaires stratégiques.
- 28. Composante 2. Création d'entreprises rurales durables et inclusives.

 Cette composante vise à renforcer les capacités des organisations de petits producteurs agricoles s'agissant de créer des entreprises rurales rentables et viables, qui soient à même de s'insérer sur des marchés plus exigeants et dans des couloirs économiques ou des circuits commerciaux et de contribuer au développement local.
- 29. Dans le cadre de la composante 2, les activités suivantes seront menées:
 - i) Élaborer des outils numériques aux fins de l'établissement et du suivi des plans d'activités.
 - ii) Faire connaître le projet et mobiliser les organisations de petits producteurs agricoles.
 - iii) Sélectionner les organisations de petits producteurs et analyser leurs entreprises.
 - iv) Formuler les plans d'activités, qui serviront de point de départ au développement des organisations de petits producteurs agricoles. On y trouvera des informations sur la stratégie entrepreneuriale et sa portée, les investissements requis, l'assistance technique nécessaire, le marché visé, les concurrents, etc.
 - v) Obtenir l'approbation du comité local d'allocation des ressources compétent. Instances participatives qui seront composées de représentants d'institutions publiques et privées ainsi que d'organisations locales de la société civile et présidées par le maire de la municipalité concernée, ces comités viseront à garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité à l'échelle locale et d'approuver les plans d'activités.
 - vi) Exécuter le plan d'activités et procéder au suivi-évaluation (S&E). L'exécution du plan d'activités incombera directement aux organisations de petits producteurs agricoles, qui recevront pour ce faire des fonds par voie numérique (paiement mobile). Les organisations auront recours à des outils de S&E participatifs dès le début de la mise en œuvre.
- 30. **Composante 3. Renforcement des capacités et gestion des savoirs.**Cette composante vise à favoriser l'innovation et à proposer une offre solide de services financiers et autres auxquels les organisations de petits producteurs

agricoles pourront avoir recours pour développer leurs entreprises rurales. Elle se divise en deux sous-composantes:

- i) Promotion de services financiers et non financiers: promouvoir des services financiers et autres afin d'appuyer le développement des chaînes de valeur auxquelles participent les organisations de petits producteurs;
- ii) **Gestion des savoirs:** mettre en place des moyens de gestion des savoirs et de communication, à l'appui des prestataires de services, des organisations de petits producteurs et du personnel en charge du projet.
- 31. **Composante 4. Administration et gestion du projet.** Cette composante vise à mettre en place une gestion et une administration efficaces, de façon à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés.

C. Théorie du changement

- 32. Le projet *Avanzar Rural* vise à aider les petits producteurs, y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, à améliorer leurs organisations et leurs entreprises, à accroître leur compétitivité et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques (objectif du projet). Cette compétitivité et cette résilience accrues devraient permettre aux groupes cibles de faire progresser leurs revenus et la valeur de leurs avoirs et, partant, leur bien-être économique et social (finalité du projet). L'amélioration de la compétitivité découlera de l'augmentation de la production et de la productivité des organisations de petits exploitants, ce qui leur permettra de se positionner sur des marchés plus exigeants, de réaliser des volumes de ventes plus importants, de s'associer davantage pour vendre et de proposer des produits diversifiés à valeur ajoutée.
- 33. Le renforcement des capacités des petits producteurs ainsi que de celles des partenaires d'exécution (institutions financières et prestataires de services non financiers) constituera un résultat intermédiaire vers la réalisation des objectifs et une garantie de durabilité des innovations.

D. Alignement, appropriation et partenariats

- 34. **Harmonisation et complémentarité avec les politiques nationales.** Le projet *Avanzar Rural* est aligné sur les objectifs clés de la politique de croissance économique du Pérou, le but étant de réduire la pauvreté monétaire et de faire progresser le bien-être de la population rurale.
- 35. **Objectifs de développement durable et Programme 2030.** Le projet contribue aux deux ODD les plus pertinents dans le contexte des travaux du FIDA, à savoir l'ODD 1 (pas de pauvreté) et l'ODD 2 (faim "zéro"). Il contribue également à la réalisation des ODD 5 (égalité entre les sexes) et 10 (inégalités réduites).
- 36. **Priorités du FIDA**. Avanzar Rural est un projet 2.0 qui répond directement aux engagements pris au titre de FIDA11 en ce qu'il tient compte des questions transversales considérées comme prioritaires par le Fonds, à savoir la question du genre, les jeunes et les changements climatiques.

E. Coût, avantages et financement Coût du projet

- 37. Le coût total estimatif du projet s'élève à 71,46 millions d'USD (voir tableau 1), répartis comme suit: 12,94 millions d'USD (18,1%) au titre de la composante 1; 47,72 millions d'USD (66,8%) au titre de la composante 2; 4,02 millions d'USD (5,6%) au titre de la composante 3; 6,78 millions d'USD (9,5%) au titre de la composante 4. Le projet durera 60 mois.
- 38. On compte cinq catégories de dépenses, et une catégorie de dépenses opérationnelles. Les prévisions de dépenses y sont réparties comme suit: 62,9% au titre des mesures d'incitation et transferts; 15,4% au titre des travaux; 7,2% au titre de la formation; 5,4% au titre des services de consultants; 1,3% au titre des

- véhicules et équipements; 7,8% au titre des dépenses opérationnelles (voir tableau 2).
- 39. Le prêt du FIDA servira uniquement à financer la composante 2 (Création d'entreprises rurales durables et inclusives), et une partie de ladite composante est comptabilisée en tant que financement de l'action climatique. Il comprend un montant de 8,0 millions d'USD, soit 33% du total, au titre du financement de l'action climatique.

Tableau 1

Coût du projet par composante et par source de financement (en milliers d'USD)

	Prêt du F	IDA	Bénéficia	nires	Emprunteur/ contrepartie		Total	
Composante	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1. Utilisation durable des ressources naturelles	-	-	-	-	12 940	31	12 940	
2. Création d'entreprises rurales durables et inclusives	24 000	100	6 351	100	17 373	42	47 723	
3. Renforcement des capacités et gestion des savoirs	-	-	-	-	4 022	10	4 022	
4. Administration et gestion du projet	-	-	-	-	6 779	16	6 779	
Total	24 000	34	6 351	9	41 113	58	71 464	

Tableau 2 Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

	Prêt du F	FIDA	Bénéficia	aires	Empruntet contrepart	Total		
Catégorie de dépenses	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Mesures d'incitation	24 000	100	6 351	100	14 598	36	44 949	
2. Travaux		-	-	-	11 026	27	11 026	
3. Formation	-	-	-	-	5 148	13	5 148	
4. Services de consultants	-	-	-	-	3 825	9	3 825	
5. Véhicules et équipements	-	-	-	-	930	2	930	
6. Dépenses opérationnelles	-	-	-	-	5 586	14	5 586	
Total	24 000	34	6 351	9	41 113	58	71 464	

Tableau 3 **Coût du projet par composante et par année** (en milliers d'USD)

	Année		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total	
Composante	Montant	%	Montant									
Utilisation durable des ressources naturelles	4 115	20	4 081	16	4 122	19	414	18	209	16	12 940	
 Création d'entreprises rurales durables et inclusives 	12 786	63	18 584	73	15 683	71	445	19	225	17	47 723	
Renforcement des capacités et gestion des savoirs	1 205	6	1 598	6	912	4	139	6	168	13	4 022	
Administration et gestion du projet	2 089	10	1 315	5	1 324	6	1 337	57	713	54	6 778	
Total	20 195	28	25 578	36	22 041	31	2 335	3	1 315	2	71 464	

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

40. Le plan de financement du projet prévoit trois sources: i) le FIDA, qui fournira un montant total d'environ 24,00 millions d'USD (soit 33,6% du coût du projet); ii) l'emprunteur, à savoir le Gouvernement péruvien, qui apportera l'équivalent de 41,11 millions d'USD (soit 57,5% du coût du projet) en ressources ordinaires; iii) les bénéficiaires, qui fourniront un montant équivalant à 6,35 millions d'USD (soit 8,9% du coût du projet) en espèces. Les fonds de contrepartie versés par le Gouvernement couvriront la totalité des impôts.

Décaissements

41. Pendant toute la durée du prêt, l'emprunteur ouvrira et tiendra, à la Banque de la Nation, un compte désigné en dollars des États-Unis au nom du Programme de développement de la production agricole rurale (AGRO RURAL), compte qui servira exclusivement au prêt. À l'ouverture du compte, il enverra au FIDA les justificatifs correspondants ainsi que les informations relatives aux personnes habilitées à autoriser les décaissements dans le cadre du prêt, conformément aux dispositions de la Lettre à l'emprunteur. Le prêt sera utilisé uniquement pour financer les dépenses éligibles.

Résumé des avantages et analyse économique

- 42. **Faisabilité financière.** Compris entre 25% et 92%, le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet sur 10 ans est supérieur au taux d'intérêt débiteur moyen en vigueur, tandis que la valeur actuelle nette financière oscille entre 47 USD et 5 773 USD, ce qui montre la faisabilité financière du projet. La valeur actuelle nette financière agrégée du projet, compte tenu des 10 modèles analysés, est de 9,3 millions d'USD, et le TREI agrégé est de 18,6%.
- 43. La **faisabilité économique** a été déterminée en fonction du prix économique de la main-d'œuvre non qualifiée et des intrants, le coefficient de conversion étant fonction du taux de change et le taux d'actualisation social s'établissant à 9%. Les résultats obtenus montrent la faisabilité économique du projet, le TREI s'établissant à 20% et la valeur actuelle nette économique du bénéfice net supplémentaire à 21,47 millions d'USD.

Stratégie de retrait et de durabilité

- 44. Le projet comportera deux axes de durabilité: i) dans le cadre du premier, centré sur les activités mises en place au titre du projet, le groupe cible poursuivra l'exploitation des entreprises rurales, gérera les ressources naturelles connexes en tenant compte des risques climatiques et aura recours aux innovations techniques, commerciales et entrepreneuriales; ii) dans le cadre du second, centré sur les innovations, le groupe cible disposera des moyens de favoriser l'innovation (sur les plans technique et financier, mais aussi s'agissant des marchés ou de la résilience face aux changements climatiques) et, partant, de prendre rapidement les mesures voulues en cas d'évolution de la situation.
- 45. La stratégie de retrait sera énoncée dans un **plan de retrait et de durabilité**, lequel sera élaboré par l'unité de coordination du projet (UCP) et présenté au comité directeur du projet avant l'examen à mi-parcours. Elle reposera sur le transfert de la responsabilité des interventions et activités aux institutions compétentes du secteur, qui resteront en place une fois le projet achevé, et sur l'intégration de ces interventions et activités dans les politiques, programmes et budgets.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

46. Dans le cadre de la conception du projet, on a recensé les principaux risques pouvant faire obstacle à l'exécution du projet et proposé des mesures d'atténuation.

Risque	Évaluation du risque	Mesure d'atténuation
Politique/gouvernance	Modéré	i) Veiller à ce qu'une coordination et une communication constantes soient mises en place avec les acteurs stratégiques (Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture et de l'irrigation et AGRO RURAL); ii) renforcer les capacités du comité directeur du projet et des collectivités territoriales; iii) promouvoir la coordination, la création de partenariats et la diffusion des résultats.
Macroéconomique	Modéré	i) Veiller au suivi du contexte international; ii) favoriser un dialogue constant entre les principaux acteurs.
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Suivre en permanence l'évolution des politiques.
Capacités institutionnelles	Modéré	Fixer les délais d'exécution des mesures d'efficacité énoncées dans l'accord et appuyer l'application de ces mesures.
Portefeuille	Modéré	i) Sélectionner une équipe de direction qualifiée; ii) mettre les compétences de spécialistes à l'appui du projet, en fonction des demandes; iii) fournir une assistance technique dans le cadre d'accords avec d'autres parties intéressées.
Fiduciaire		
Gestion financière	Modéré	Le risque pays est modéré. Les risques liés au projet sont les suivants: i) les ressources du FIDA sont allouées exclusivement à la catégorie de dépenses "Mesures d'incitation et transferts" (mesure d'atténuation: les procédures et critères de sélection des organisations, les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'activités et les modalités d'exécution et de suivi, ainsi que les conditions financières, seront énoncés dans le manuel opérationnel, et le suivi de ces procédures et modalités devra être dûment constaté, le but étant de garantir la bonne gestion des ressources); ii) les dotations budgétaires sont insuffisantes (mesure d'atténuation: le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation et AGRO RURAL se coordonneront et communiqueront en permanence, de façon à garantir le versement de ressources adéquates dans les délais fixés); iii) il n'est pas suffisamment donné suite aux recommandations des auditeurs internes (mesure d'atténuation: a) les procédures d'examen et de suivi des recommandations, telles qu'elles seront énoncées dans le manuel opérationnel, relèveront de la compétence d'AGRO RURAL; b) le FIDA étudiera le statut des recommandations à l'occasion des missions de supervision).
Passation des marchés	Modéré	 i) Former le personnel en charge de la passation des marchés aux instruments prévus par la loi péruvienne sur la question et par le FIDA; ii) recourir comme il se doit aux mécanismes de résolution des différends; iii) renforcer les capacités du personnel en charge de la passation des marchés.
Environnement et climat	Modéré	i) Se coordonner avec le Service national des aires naturelles protégées par l'État et les autorités régionales compétentes en matière d'environnement au sujet des normes et orientations relatives à la gestion des ressources naturelles dans ces zones; ii) renforcer les capacités de l'équipe technique; iii) effectuer des analyses complémentaires en vue de classer les investissements par ordre de priorité et de donner suite aux contributions déterminées au niveau national.
Social	Modéré	i) Se mettre en relation avec les plateformes d'information climatique et faciliter la diffusion de cette information aux institutions et aux groupes cibles; ii) créer et promouvoir des espaces dans lesquels les femmes, les jeunes et les peuples autochtones peuvent participer et faire des propositions.
Total	Modéré	

B. Catégorie environnementale et sociale

47. Le projet a été classé dans la catégorie environnementale et sociale B. En effet, il n'est pas envisagé: i) de promouvoir la conversion de forêts naturelles afin de mener des activités de développement des chaînes de valeur; ii) d'encourager une gestion non durable des ressources naturelles; iii) de construire des ouvrages hydrauliques de moyenne ou grande envergure; iv) de procéder au déplacement ou à la réinstallation de communautés rurales.

C. Classification au regard des risques climatiques

- 48. Un risque élevé a été attribué au projet au titre de la classification du risque climatique. En effet: i) la zone d'intervention comprend des terres agricoles particulièrement vulnérables, et le risque de gelées, d'épisodes de sécheresse ou de friaje et d'inondations y est élevé; ii) les investissements qui seront réalisés et les filières dont il sera fait la promotion sont liés à des infrastructures naturelles et à des milieux sensibles aux aléas climatiques, lesquels peuvent faire obstacle à l'exécution du projet.
- 49. Au vu des niveaux de risque et de vulnérabilité dans la zone d'exécution du projet, il sera demandé que les entrepreneurs ruraux axent leurs efforts sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques climatiques, qu'ils adoptent un plan de gestion des ressources naturelles exploitées dans le cadre de leur activité et que leurs entreprises soient intégrées aux programmes provinciaux pertinents. Un cadre de gestion environnementale et sociale sera appliqué, conformément aux dispositions en matière de gestion des risques environnementaux, climatiques et sociaux.

D. Soutenabilité de la dette

50. Selon le rapport des services du Fonds monétaire international sur l'économie péruvienne publié en juillet 2018, le Pérou a une dette publique peu élevée qui, à la fin 2017, s'établissait à 25,3% de son PIB, soit un niveau inférieur au plafond de 30% fixé dans le cadre budgétaire du pays. L'objectif à moyen terme est de stabiliser la dette aux alentours des 27% du PIB.

IV. Exécution du projet

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

- 51. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation sera, par l'intermédiaire d'AGRO RURAL, l'**organisme responsable** du projet. Une UCP chargée de l'exécution du projet sera mise en place par l'entité dénommée Exécution centrale, qui travaillera en étroite coordination avec quatre directions régionales (Amazonas, Ancash, Cajamarca et Lima) et 10 agences locales.
- 52. L'UCP sera composée d'un coordonnateur et de huit spécialistes ayant pour domaine d'expertise: i) l'entrepreneuriat rural; ii) les ressources naturelles, les questions environnementales et les changements climatiques; iii) le développement des marchés; iv) les services financiers; v) l'inclusion sociale; vi) la gestion des savoirs et la communication; vii) le S&E; viii) l'informatique et les systèmes numériques. Chaque agence locale sera par ailleurs dotée d'une équipe composée d'un coordonnateur, d'un assistant administratif et de plusieurs spécialistes. L'UCP disposera également d'une cellule chargée des questions administratives et financières et composée d'un comptable, d'un trésorier, d'un assistant comptable et d'un responsable des achats, placés sous la supervision d'un administrateur.
- 53. Orientation et pilotage du projet. Il sera établi un groupe de travail dénommé Comité de coordination du projet (CCP), qui donnera des orientations pendant la mise en œuvre du projet et sera constitué par Décision ministérielle à partir de la signature de la Convention.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

54. La **gestion financière** du projet incombera à AGRO RURAL, qui devra mener les activités suivantes: i) élaborer les plans de travail et budgets annuels; ii) veiller à ce que les fonds devant être fournis par les diverses sources de financement soient bien disponibles dans les délais impartis; iii) établir les demandes de décaissement et les présenter au FIDA; iv) gérer les passations de marchés; v) mettre en place un système comptable satisfaisant et des contrôles internes efficaces; vi) établir les rapports et les états financiers consolidés et les présenter au FIDA; vii) coordonner

les procédures d'audit; viii) adopter des mesures et des politiques de lutte contre la corruption, conformément à la réglementation nationale et aux politiques du FIDA en la matière.

- 55. **Passation des marchés.** Les appels d'offres relatifs aux biens, services et travaux à financer par les ressources du projet seront gérés par l'UCP ou l'entité Exécution centrale, en sa qualité de responsable de l'exécution du projet, conformément à la loi relative aux marchés publics et à son règlement d'application. Ils devront figurer dans le plan annuel de passation des marchés d'AGRO RURAL et seront publiés sur le système électronique de passation des marchés publics. Le plan de passation des marchés du projet sera établi conformément aux exigences du FIDA, qui devra donner un avis de non-objection.
- 56. **Audits.** Les états financiers consolidés du projet feront l'objet d'un audit annuel, mené par une entité indépendante selon les Normes internationales d'audit, conformément aux dispositions du manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice financier.
- 57. **Gouvernance.** Le Pérou est doté d'une loi organique relative au Système national de contrôle et au Contrôleur général de la République ainsi que d'une Politique nationale d'intégrité et de lutte contre la corruption. Cette dernière s'applique à tous les niveaux de l'administration et à l'ensemble des organismes publics et constitue par ailleurs un guide pour le secteur privé. Elle s'inscrit dans le cadre juridique et normatif sur la question et est conforme aux conventions, traités et accords internationaux relatifs à la lutte contre la corruption qu'a ratifiés le Pérou.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

58. Un système de planification, de S&E et de gestion des savoirs sera mis en place au cours des douze premiers mois de l'exécution du projet. Il sera conforme à la réglementation du Pérou et à celle du FIDA en la matière, et comprendra des plans relatifs: i) au S&E; ii) au système informatique du mécanisme de S&E; iii) aux activités de renforcement des capacités en matière de planification, de S&E et de gestion des savoirs.

Innovation et mise à échelle

59. Le projet Avanzar Rural sort du lot en ce qu'il comporte plusieurs innovations visant à dynamiser l'exécution et la gestion. Il s'agit notamment de parvenir à une durabilité environnementale, sociale et économique, le but étant de faire progresser la valeur des entreprises à chaque intervention. Le projet favorisera divers instruments de gestion, tels que: a) des plans de gestion des ressources naturelles exploitées par les entreprises rurales; b) des plans de renforcement des capacités spécifiquement adaptés au niveau de développement de telle ou telle organisation; c) des plans d'activités susceptibles de bénéficier d'un concours financier et d'une portée adaptée aux organisations de petits producteurs parvenues à un stade de développement plus avancé et intégrées dans la chaîne de valeur.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et au démarrage

60. Tout de suite après la négociation de l'accord de financement et avant la signature, les activités suivantes seront menées avec l'emprunteur et l'entité d'exécution:
i) confirmation de l'ouverture de crédits budgétaires en vue du lancement et de l'exécution; ii) élaboration et examen du projet d'accord relatif à la mise en place de l'entité Exécution centrale, en vue d'une prompte signature: iii) actualisation du plan de travail et budget annuel ainsi que du manuel opérationnel du projet.

- 61. Les activités préparatoires ci-après permettront un lancement rapide et une exécution efficace: i) sélection, parmi plusieurs personnes qualifiées, et recrutement d'un coordonnateur ainsi que du personnel chargé des services techniques, financiers et administratifs et de l'appui à apporter au projet et aux agences locales; ii) fourniture d'équipement, de mobilier, de matériel de bureau et autres à l'UCP; iii) organisation de l'atelier de lancement, une fois les activités précédentes achevées.
- 62. Le système comptable et le mécanisme de S&E devront être mis au point dans les six mois suivant le début de l'exécution.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

63. Le projet fera l'objet d'une supervision directe du FIDA, en coordination avec le Gouvernement péruvien, conformément aux directives relatives aux modalités de supervision directe en vigueur et à la réglementation nationale. Les missions viseront à déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, la performance du projet et la conformité avec les normes établies. Au minimum, il conviendra de mener: une mission de supervision et une mission d'appui à l'exécution annuelles; un examen à mi-parcours, à partir de la deuxième année de mise en œuvre effective; une mission de clôture, sur laquelle reposera le rapport final. Par ailleurs, un atelier de lancement sera organisé au cours de la première année d'exécution du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

- 64. Un accord de financement entre la République du Pérou et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
- 65. La République du Pérou est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 66. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

67. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Pérou un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de vingt-quatre millions de dollars des États-Unis (24 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Gilbert F. Houngbo

Convenio de financiación negociado: "Proyecto Mejoramiento y Ampliación de los Servicios Públicos para el Desarrollo Productivo Local en los Ámbitos de la Sierra y Selva del Perú"

(Negociaciones concluidas el 9 de diciembre de 2019)
Número del Préstamo:
Proyecto Mejoramiento y Ampliación de los Servicios Públicos para el Desarrollo Productivo Local en los Ámbitos de la Sierra y Selva del Perú – AVANZAR RURAL- 5 Departamentos (el "Proyecto")
LA REPÚBLICA DEL PERÚ (el "Prestatario")
y
El Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (el "Fondo" o el "FIDA")
(cada uno de ellos por separado la "Parte" y los dos colectivamente las "Partes")
ACUERDAN lo siguiente:

Por cuanto el Prestatario ha solicitado al Fondo financiar el Proyecto y el Fondo acepta proporcionar un préstamo para apoyar en la financiación del mismo.

Sección A

- 1. Los siguientes documentos en su conjunto conforman colectivamente este Convenio: el presente documento, la Descripción y las Disposiciones de ejecución del Proyecto (Anexo 1) el Cuadro de asignaciones (Anexo 2), las Disposiciones especiales (Anexo 3) y las *Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola* de fecha 29 de abril de 2009 y modificadas en diciembre de 2018 (las "Condiciones Generales").
- 2. Las Condiciones Generales en sus sucesivas versiones enmendadas y cualquiera de las disposiciones en ellas contempladas serán aplicables al presente Convenio, salvo que se indique lo contrario. A los efectos del presente Convenio, los términos definidos en las Condiciones Generales tendrán el significado en ellas indicado. En lo sucesivo por Organismo Responsable del Proyecto se entenderá Unidad Ejecutora del Proyecto.
- 3. A raíz del presente convenio el Fondo proporcionará al Prestatario un Préstamo (la "Financiación"), que éste utilizará, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, para ejecutar el Proyecto de conformidad con los términos y condiciones del presente Convenio.

Sección B

- 1. El monto del Préstamo es de veinticuatro millones de dólares de los Estados Unidos (USD 24 000 000).
- 2. La Moneda de Pago del Préstamo (capital e intereses) será el dólar de Estados Unidos.

- 3. El Préstamo se concede en condiciones ordinarias y tiene un plazo de reembolso de ocho (8) años, incluido un período de gracia de cinco (5) años que comenzará a partir de la fecha de cumplimiento de las condiciones previas para el retiro de los fondos.
- 4. El Préstamo estará sujeto a intereses sobre el capital del Préstamo pendiente de reembolso al tipo de interés variable de referencia del FIDA con un margen variable proporcionado por el FIDA.
- 5. El Préstamo será reembolsado en ocho (8) años, mediante seis (6) cuotas semestrales consecutivas y en lo posible iguales, siendo la primera cuota pagadera a los cinco (5) años de la fecha de cumplimiento de las condiciones previas para el retiro de los fondos, de acuerdo a la política del FIDA. Los pagos del capital y los intereses del Préstamo serán pagaderos cada 15 de enero y 15 de julio.
- 6. El Ejercicio Financiero aplicable será del 1º de enero al 31 de diciembre de cada año. El Ejercicio Financiero corresponde al año fiscal del Prestatario.
- 7. El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, abrirá en el Banco de la Nación una cuenta designada en dólares de Estados Unidos para recibir en ella exclusivamente los recursos del Préstamo. Adicionalmente abrirá las cuentas que correspondan para el Proyecto.
- 8. El Prestatario proporcionará financiación de contrapartida para el Proyecto por un monto estimado de cuarenta y un millones ciento trece mil ochenta y ocho dólares de los Estados Unidos (USD 41 113 088) para cubrir impuestos y gastos del Proyecto.

Sección C

- 1. La Unidad Ejecutora del Proyecto será el Programa de Desarrollo Productivo Agrario Rural AGRO RURAL del Ministerio de Agricultura y Riego (MINAGRI).
- 2. Se llevará a cabo la Revisión de Medio Término como se especifica en la Sección 8.03 b) y c) de las Condiciones Generales, pudiendo las Partes acordar otra fecha para llevar a cabo la Revisión de Medio Término de la ejecución del Proyecto.
- 3. La Fecha de Terminación del Proyecto será el quinto aniversario de la fecha de entrada en vigor del presente Convenio.

Sección D

1. El Fondo gestionará la contabilidad interna de las cuentas del Préstamo y los desembolsos de los mismos. Asimismo, supervisará directamente el Proyecto.

Sección E

- 1. Adicionalmente a los motivos previstos en las Condiciones Generales, se considera motivo para la suspensión del derecho del Prestatario a solicitar desembolsos conforme al presente Convenio que:
 - a) cualquiera de las disposiciones del Manual de Operaciones del Proyecto (MOP) haya sido objeto de cesión, renuncia, suspensión, revocación, enmienda u otra modificación, sin el acuerdo previo de las Partes, y el FIDA haya determinado, previa consulta con el Prestatario, que tal cesión, renuncia, suspensión,

revocación, enmienda o modificación ha tenido consecuencias adversas sustanciales para el Proyecto.

- b) Que se hayan tomado medidas para la suspensión o disolución del Núcleo Ejecutor Central (NEC) u otras que impidan la ejecución del Proyecto del modo previsto en este Convenio, siempre que tales medidas, a juicio del fondo, puedan tener consecuencias adversas para el Proyecto.
- 2. Adicionalmente a las condiciones previas de retiro, se considera que son condiciones específicas adicionales para el retiro de fondos de la cuenta del Préstamo:
 - a) Que el Fondo haya dado la no objeción al Manual de Operaciones del Proyecto;
 - b) Que se haya creado el Núcleo Ejecutor Central (NEC);
 - c) Que se haya seleccionado y designado al Coordinador del Proyecto, mediante un proceso abierto, competitivo y transparente; el cual debe contar con la no objeción del Fondo;
 - d) Que se haya abierto la Cuenta Designada y la(s) Cuenta(s) del Proyecto;
 - e) Que el Proyecto haya implementado un sistema contable informatizado y de gestión aceptable por el FIDA.
- 3. Se indican a continuación las direcciones que han de utilizarse para cualquier intercambio de comunicaciones relacionadas con el presente Convenio:

Ministerio de Economía y Finanzas Jr. Junín 319 Lima 15001, Perú

Fax (51-1) 626-9921

Ministerio de Agricultura y Riego Av. La Universidad 200 Lima 15024, Perú

Fax (51-1) 349-3744

Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola Via Paolo di Dono 44 00142 Roma, Italia

Fax (3906) 5043463

4. Se indican a continuación los representantes designados:

Por el FIDA: Por el Prestatario:

Presidente Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola Ministro de Economía y Finanzas Ministerio de Economía y Finanzas de la República del Perú 5.

	a continuación las direcciones que han de utilizarse para cualquier comunicaciones relacionados con el presente Convenio:
Por el Prestatario	0:
Por el Fondo:	
Presidente Fondo Inte Via Paolo o 00142 Ron	
dos (2) copias o	venio,[de fecha [insertar fecha]], se ha preparado en idioma español en riginales, una (1) para el Fondo y una (1) para el Prestatario y entrará en a la Sección 13.01 de las Condiciones Generales.
Re	PÚBLICA DEL PERÚ
	nsertar nombre del Representante Autorizado] nsertar su título]
Fo	ondo Internacional para el Desarrollo Agrícola
Pr	esidente

Anexo 1

Descripción del Proyecto y disposiciones de ejecución

I Descripción del Proyecto

- 1. *Meta del proyecto*: Contribuir al desarrollo social y económico sostenible de los pequeños productores agrarios en la zona de intervención.
- 2. *Objetivo de desarrollo:* Incrementar la competitividad y la resiliencia de los pequeños productores agrarios en las regiones de la Sierra y la Selva de los departamentos de Amazonas, Ancash, Cajamarca, Lima y San Martin.
- 3. *Objetivo del Proyecto*: Mayor acceso de los pequeños y medianos productores agrarios a servicios de apoyo al desarrollo productivo
- 4. Población-objetivo y beneficiarios del Proyecto. El grupo objetivo estará compuesto por aproximadamente 17 400 pequeños productores agrarios organizados, que representan a aproximadamente 57 420 beneficiarios directos. Estos pequeños productores agrarios organizados, cuya principal actividad es la agricultura, la ganadería o el procesamiento primario y de transformación de productos, generan excedentes de producción, pero aún no han logrado insertarse en el mercado de forma sostenible.
- 5. Área del Proyecto. El proyecto se implementará en 15 provincias y 101 distritos de los departamentos de Amazonas, Ancash, Cajamarca, Lima y San Martin, según la incidencia de la pobreza.
- 6. *Componentes*. El Programa comprende los siguientes componentes:

Componente 1. Aprovechamiento sostenible de los recursos naturales. A través del componente se busca mejorar la gestión de los recursos naturales; una gestión sostenible y enfocada en la adaptación al cambio climático de los recursos naturales asociados a los negocios rurales de las organizaciones de pequeños productores agrarios. Se dirigirán procesos participativos para la identificación de las necesidades en la gestión de los recursos naturales.

Componente 2. Desarrollo de negocios rurales sostenibles e inclusivos. Con este componente se busca consolidar y fortalecer la capacidad de los pequeños productores organizados en el desarrollo de emprendimientos rurales rentables y sostenibles, que se asocien con mercados más exigentes y articulados a corredores económicos o circuitos comerciales, y que sean capaces de estimular el desarrollo local.

Componente 3. Desarrollo de capacidades y gestión del conocimiento. Con este componente se pretende fortalecer una oferta de servicios financieros y no financieros, e innovaciones, para el acceso y uso de las organizaciones de pequeños productores agrarios en el desarrollo de sus negocios rurales.

Administración y gestión del proyecto. Comprende la gestión y administración eficiente para asegurar el logro de los objetivos y los resultados del proyecto.

II Disposiciones de ejecución

- 1. Unidad Ejecutora del Proyecto. El Programa de Desarrollo Productivo Agrario Rural AGRO RURAL, del Ministerio de Agricultura y Riego (MINAGRI), será la Unidad Ejecutora del Proyecto.
- 2. Unidad de Coordinación del Proyecto (UCP). Para la implementación del Proyecto, se establecerá una UCP, que operará bajo la modalidad de Núcleo Ejecutor Central (NEC), para una mayor autonomía de ejecución y gestión y dentro de las normas nacionales y del presente Convenio. La estructura operativa de la UCP se detallará en el MOP.

La UCP, mediante la modalidad de NEC, tendrá las siguientes atribuciones: i) capacidad jurídica para contratar; ii) ejecución administrativa y financiera del Proyecto; iii) implementación de los planes a su cargo mediante transferencia de recursos; iv) operación del sistema de seguimiento y evaluación del Proyecto; y v) otras funciones a ser indicadas en el Manual de Operaciones.

AGRO RURAL garantizará la buena gestión y administración del Proyecto bajo el mandato de su Dirección Ejecutiva. Sus funciones serán: (i) Suscribir el acuerdo para la creación del NEC; (ii) Aprobar el MOP y sus enmiendas; (iii) Aprobar el POA y sus modificaciones; (iv) Dar seguimiento al cumplimiento de las actividades y el presupuesto del Proyecto; (v) Facilitar los procesos de control y auditoría internos y externos, verificando el cumplimiento de las recomendaciones; y (vi) Realizar supervisiones al Proyecto, conjuntamente con el FIDA.

Para promover un mayor apropiamiento institucional del proyecto se prevé que la Dirección de Desarrollo Agrario, en coordinación con las direcciones técnicas de nivel central (Infraestructura Agraria; Recursos Naturales y Cambio Climático) y los Órganos de Asesoramiento, brinden apoyo a la ejecución, seguimiento, evaluación, gestión del conocimiento y comunicación de resultados. Las unidades encargadas de las áreas financieras darán soporte a los procesos financieros, contables, de adquisiciones y contratación.

El Proyecto se implementará en los territorios a través de sus órganos descentralizados: Direcciones y Agencias Zonales (AZ). Las Direcciones Zonales abarcan una o más regiones y/o provincias y son responsables de coordinar acciones con los Gobiernos Regionales y las instituciones públicas presentes.

3. Comité de Coordinación del Proyecto (CCP). Es un grupo de trabajo que proporcionará orientaciones durante la implementación del Proyecto y se constituirá mediante Resolución Ministerial a partir de la firma del Convenio.

El CCP estará compuesto por: i) el Director Ejecutivo de AGRO RURAL, quién presidirá; ii) un representante del MEF; iii) un representante del MINAGRI; iv) el Coordinador del Proyecto, que actuará como Secretario Técnico; y v) un representante de los gobiernos locales, cuyo criterio de selección se establecerá en el MOP. El CCP tendrá por responsabilidad la selección del Coordinador del Proyecto, examinar los progresos en la implementación tomando en cuenta los resultados del seguimiento y evaluación, así como los informes anuales de auditoria. El CCP se reunirá dos veces al año y propondrá orientaciones que aseguren el logro de los objetivos y resultados, en correspondencia con un enfoque de gestión basado en resultados y de eficiencia en el gasto público. Las demás funciones se establecerán en el MOP.

III Otras disposiciones

1. Manual de operaciones del Proyecto. El Proyecto se ejecutará conforme al presente Convenio y al MOP, el cual establece las reglas operativas y administrativas, procedimientos y formatos para la ejecución del Proyecto por parte del Prestatario a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto.

La Unidad Ejecutora del Proyecto, para la aprobación del MOP y sus modificaciones solicitará la No Objeción del FIDA.

El MOP incluirá, como mínimo, lo siguiente: la organización del Proyecto; los arreglos para planificación, seguimiento y evaluación; los procedimientos de las adquisiciones y contrataciones; el sistema de gestión financiera y administrativa, flujo de fondos, los sistemas de contabilidad, gestión y control; los mecanismos para incrementar la participación de las mujeres y jóvenes como beneficiarios del Proyecto; la organización para la ejecución, los roles y funciones de los equipos, y otros asuntos acordados por las partes.

Anexo 2

Cuadro de asignaciones

1. Asignación de los recursos del Préstamo. En el cuadro que figura a continuación se presenta la Categoría de Gastos Admisibles que se financiará con cargo al Préstamo y la asignación del monto de Préstamo a la Categoría, así como el porcentaje de financiación de la Categoría:

Categoría	Monto del Préstamo asignado(expresado en USD)	Porcentaje
Incentivos (donaciones)		100%
	24 000 000	(sin impuestos)
TOTAL	24 000 000	

Anexo 3

Compromisos especiales

De conformidad con la Sección 12.01 (a) (xxiii) de las Condiciones Generales, el Fondo podrá suspender, total o parcialmente, el derecho del Prestatario a solicitar retiros de la Cuenta del Préstamo si el Prestatario incumple cualquiera de los compromisos especificados a continuación, y el Fondo haya determinado que dicho incumplimiento ha tenido, o es probable que tenga, un efecto adverso en el Proyecto:

- 1. Planificación, seguimiento y evaluación. El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, se asegurará de que se establezca un sistema de Planificación, Seguimiento, Evaluación y Gestión del Conocimiento, dentro de los primeros doce (12) meses a partir de la fecha de entrada en vigor de este Acuerdo.
- 2. Género y Jóvenes. El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, se asegurará de que se elabore una Estrategia de Género y Jóvenes, dentro de los primeros doce (12) meses a partir de la fecha de entrada en vigor del presente Convenio.
- 3. Pueblos indígenas (PI). El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, se asegurará de que los aspectos de los PI se tengan debidamente en cuenta en la implementación del Proyecto; de acuerdo con las disposiciones aplicables de la legislación nacional.
- 4. Cumplimiento con los Procedimientos de Evaluación Ambiental, Climática y Social (SECAP). El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, asegurará que el Proyecto se implemente de conformidad con los SECAP del FIDA-
- El Proyecto, para su implementación, considerará el Marco de Gestión Ambiental y Social (ESMF) para examinar los riesgos e impactos de las actividades propuestas, incluidas las posibles vulnerabilidades ambientales y sociales. El ESMF preverá que se establezca un mecanismo para recibir y facilitar las resoluciones de las quejas de las partes afectadas por el Proyecto.
- 5. Medidas anticorrupción. El Prestatario, a través de la Unidad Ejecutora del Proyecto, deberá cumplir con la Política del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones, tomando las medidas adecuadas para prevenir, mitigar y combatir las prácticas prohibidas.
- 6. Acoso sexual, explotación sexual y abuso. El Prestatario y la Unidad Ejecutora del Proyecto asegurarán que el Proyecto se lleve a cabo de conformidad con las disposiciones nacionales y de la Política del FIDA sobre prevención y respuesta al acoso sexual, la explotación sexual y el abuso, según se modifique periódicamente.
- 7. Procedimiento de reclamaciones del FIDA por presunto incumplimiento de sus políticas sociales y ambientales y aspectos obligatorios de sus procedimientos de evaluación social, ambiental y climática. El MOP incluirá referencia al Procedimiento de quejas del FIDA cuyo objetivo es permitir que las personas y las comunidades se comuniquen directamente con el FIDA y presenten quejas si creen que el Proyecto no está cumpliendo con las normas SECAP.

Marco lógico

	Indicators	Means of Ver	ification					
Results Hierarchy	Name	BL	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Resp.	Assumptions
Outreach	1 Persons receiving services promoted or	Reporte	Anual	UCP				
	Total number of persons receiving services -	0	9528	17400				
	Number of people				S&E			
	Females - Number	0	3811	6960				
	Males - Number	0	5717	10440				
	Young - Number	0		3480				
	Indigenous people - Number	0	553	1044				
	1.a Corresponding number of households	reached						
	Households - Number	0	9528	17400				
	Women-headed households - Number	0	2382	4350				
	Non-women-headed households - Number	0		13050				
	1.b Estimated corresponding total number	of house	eholds mem	bers				
	Household members - Number of people	0		57420				
Project Goal	2. Pequeños productores agrarios organiza				Reportes	Inicio, RMT	UCP	Los eventos/ cambios
Contribuir al desarollo social y	ingresos en 40% o más, el valor de sus acti			% o más	Sistema de	y Final		a nivel de gobierno no
económico sostenible de los	(ODS 1) y la seguridad alimentaria en un 10	% o más	S		S&E			tienen efectos
pequeños productores	2.1 Pequeños productores (total) - Number of	0		14790				negativos en la
agratios organizados, en la	people							implementación
Sierra y Selva de las	2.1.1 Mujeres - Number of people	0		5916				El contexto
Regiones de Amazonas,	2.1.2 Jóvenes - Number of people	0		2958				internacional es
Ancash, Cajamarca, Lima y	2.1.3 Población indígena - Number of people	0		887				favorable (precios
San Martín	0.0		<u> </u>		_ ,		1100	estables, crisis)
Development Objective	3. Pequeños productores agrarios organiza				Reportes	Anual	UCP	Las políticas
Incrementar la competitividad	productividad en 43% o más (IE) y producc ODS 8)	ion en 1	5% o mas (C	JI, ODS 2,	Sistema de S&E			macroeconómicas
y resiliencia de los pequeños			10057	44700	SAE			para la competitividad
productores agrarios organizados del área de	3.1 Pequeños productores (total) - Number of people	0	10057	14790				continúan vigentes Eventos
intervención	3.1.1 Mujeres - Number of people	0	4022	5916	-			climatológicos
linter vericion		0		2958	-			extremos (sequía,
	3.1.2 Jóvenes - Number of people 3.1.3 Población indigena - Number of people	0		887	-			inundaciones), sin
	4. Pequeños productores agrarios organiza	Ū	_		Donortos	Anual	UCP	efectos negativos en
	fortalecida su resiliencia en un 20% o más (.0	Reportes Sistema de	Anuai	UCP	la producción
	4.1 Pequeños productores (total) - Number of	0		10440				p
	people	0	0700	10440	OUL			
	4.1.1 Mujeres - Number of people	0	2714	4176				
	4.1.2 Jóvenes - Number of people	0		2088				
	4.1.3 Población indígena - Number of people	0		626				
	14.1.5 Fobiacion indigena - Number of people		400	020	l .	1	1	

EB
Ö
20
2
્ં
\geq
Ö
\neg
ਚੇ
'n
1
\hat{x}
Ð

	5. Organizaciones de pequeños productores mejoradas que escalan y consolidan en su rurales, según tipo de organización, según 5.1 Organizaciones de productores (total) -	asociativ	∕idad y nego	ocios	Estudio evaluativo, según IDO	Inicio, intermedio y final	UCP	
	Number							
	5.1.1 Organizaciones de jóvenes - Number	0	27	42	I I			
Outcome 1.Organizaciones de pequeños productores	6. Organizaciones de pequeños productores recursos naturales asociados a sus negocio forma sostenible y con riesgo del clima (IE)				Reportes Sistema de S&E	Anual	UCP	Los actores locales (gobiernos provinciales,
agrarios cuentan con recursos naturales asociados a	6.1 Organizaciones de pequeños productores - Number	0	270	404				distritales, juntas de regantes,
negocios rurales con gestión sostenible y de riesgos del	6.2 Pequeños productores (total) - Number of people	0	4050	6060				comunidades) participan en la
clima	6.2.1 Mujeres - Number of people	0	1620	2424				gestión de los
	6.2.2 Jóvenes - Number of people	0	810	1212				recursos naturales
Output 1.1 Inversión en gestión	7. Programas Provinciales de Gestión de Reimplementados (IE)	•			Reportes Sistema de	Anual	UCP	Los actores locales (gobiernos
sostenible de recursos naturales, según provincias	7.1 Programas Provinciales de Gestión de Recursos Naturales - Number	0	10					provinciales, distritales, juntas de regantes, comunidades) participan en la gestión de los recursos naturales
Outcome 2. Organizaciones de	8. Organizaciones de pequeños productores asociatividad y gestión empresarial (IE)	s agrario	s mejoran s		Reportes Sistema de	Anual	UCP	
pequeños productores agrarios con capacidades mejoradas (productivas,	8.1 Organizaciones - Number	0	749	1160	S&E. Evaluación según IDO			
asociativas-empresariales, de mercados y financieras) para	9. Organizaciones de pequeños productores utilizar servicios financieros	Reportes Sistema de	Anual	UCP				
el desarrollo de negocios rurales	9.1 Organizaciones de pequeños productores - Rating	0	195		S&E			
	9.1.1 Organizaciones vinculadas a IFI - Number	0	65	100				
	9.1.2 Organizaciones con fondo revolvente - Number	0	65	100				
	9.1.3 Organizaciones con Unicas - Number	0	65	100				
	9.1.4 Organizaciones con casas comerciales - Number	0	195	300				
	9.1.5 Organizaciones con incentivo de capitalización - Number	0	0	100				

	10. Pequeños productores que declaran haber adoptado prácticas, tecnologías o insumos nuevos o con enfoque CC mejorados (CI 1.2.2)				Reportes Sistema de	Anual y Final	UCP	
	10.1 Pequeños productores (total) - Number	0	10057	14790	S&E. Estudio			
	of people				evaluativo			
	10.1.1 Mujeres - Number of people	0	4022	5916				
	10.1.2 Jóvenes - Number of people	0	2011	2958				
	10.1.3 Población indigena - Number of	0	577	887				
	people							
	11. Organizaciones de pequeños productor aumento en las ventas en 18% respecto a la	Reportes Sistema de	Anual	UCP				
	11.1 Organizaciones - Number	0	641	986	S&E			
	12. Organizaciones de pequeños productor	es agrari			Reportes	Anual	UCP	
	celebrado acuerdos/asociaciones formales				Sistema de			
	públicas o privadas (CI 2.2.3)				S&E			
	12.1 Organizaciones (total) - Number	0	463	712				
	12.1.1 Organizaciones (pivot) - Number	0	0	40				
Output	13. Planes de Negocios (PN) y Planes de Fo	rtalecimi	ento		Reportes	Anual	UCP	
2.1 Planes de negocios	Organizacional (PFO) implementados (CI 2.	1.3)			Sistema de			
rurales (PN) y Planes de	13.1 Planes de Negocios - Number	0	769	1160	S&E			
Fortalecimiento	13.2 Planes de Fortalecimiento	0	769	1160				
Organizacional (PFO)	Organizacional - Number							
implementados								
Output	14. Productores que reciben asistencia técr	nica (IE) (Reportes	Anual	UCP	
2.2 Productores que reciben	14.1 Productores (total) - Number of people	0	12006	17400	Sistema de			
asistencia técnica (IE)	14.1.1 Mujeres - Number of people	0	4733	6960	S&E			
	14.1.2 Jóvenes - Number of people	0	2366	3480				
	14.1.3 Población indígena - Number of people	0	553	1044				
Outcome	15. Proveedores de servicios financieros (IF	I, empre	sas de insu	mos,	Reportes	Anual	UCP	Proveedores de
3.a Proveedores de servicios	UNICAS, Fintech) y servicios no financieros	(talento	s, organiza	ciones	Sistema de			servicios tienen
financieros (IFI, empresas de	de jóvenes) fortalecen su oferta de servicio	s a peque	eños produ	ctores	S&E			interés en desarrollar
insumos, UNICAS, Fintech) y	15.1 Personas jóvenes - Number of people	0	2366	2366				productos financieros
servicios no financieros	15.2 IFIS - Number	0	3	3				
(talentos, organizaciones de	15.3 Cajas comerciales - Number	0	10	10				
jóvenes) fortalecen su oferta	15.4 Cías. Fintech - Number	0	3	3				
de servicios a pequeños	15.5 UNICAS - Number	0	100	100				
productores	15.6 Talentos locales - Number of people	0	100	100				
Output	16. Proveedores de servicios financieros (IFI, empresas de insumos,				Reportes	Anual	UCP	Proveedores de
3.a.1 Proveedores de servicios financieros y no	UNICAS, Fintech) apoyados (AT, incentivos, información, capacitación) (CI 1.1.6)				Sistema de S&E			servicios tienen interés en desarrollar
financieros apoyados con	16.1 IFIS - Number	0	3	3			1	productos financieros

EB
2019
/LOT/
/P.21/
Rev.1

	16.3 Cías. Fintech - Number	0	3	3				
	16.4 UNICAS - Number	0	100	100				
	16.5 Proveedores técnicos (talentos) (30%	0	100	100				
	con incentivos) - Number of people				Reportes			
Output	17. Mecanismos empresariales/comerciales	7. Mecanismos empresariales/comerciales desarrollados				Anual	UCP	Proveedores de
3.a.2 Mecanismos	17.1 Alianzas 4P desarrolladas - Number	0	4	4	Sistema de			servicios tienen interés en desarrollar productos financieros
empresariales/comerciales y	17.2 Alianza para certificación de productos -	0	1	1	S&E			
de conocimiento de apoyo a	Number							
los negocios rurales	17.3 Mercados municipales establecidos -	0	5	5				
desarrollados	Number							
Outcome	18. Organizaciones de pequeños productor	es (muje	res y jóvene	es) que	Reportes	Anual	UCP	Proveedores de servicios tienen interés en desarrollar productos financieros
3.b Organizaciones de	declaran que cuentan/usan los recursos de				sistema SE			
pequeños productores (comunicación							
mujeres y jóvenes) y	18.1 Organizaciones de productores -	0	769	1160				
proveedores de servicios,	Number							
cuentan con capacitación y	18.2 Proveedores de servicios - Number	0	100	100				
recursos de conocimiento y								
comunicación para el								
desarrollo de negocios rurales								
Output	19. Número de estudios/casos/productos de	e conoci	mientos		Reportes Anual	UCP	Proveedores de	
3.b.1 Recursos de	desarrollados (Policy)				Sistema de			servicios tienen interés en desarrollar productos financieros
conocimiento y comunicación	19.1 Sistematizaciones/estudios/casos -	0	6	12	S&E			
desarrollados	Number							
	19.2 Cajas de herramientas generadas -	0	1	1				
	Number							
Output	20. Capacitaciones realizadas				Sistema de S&E	Anual	UCP	Proveedores de servicios tienen interés en desarrollar productos financieros
3.b.2 Capacitación de jóvenes	20.1 Organizaciones de jóvenes capacitados	0	20	70				
y mujeres	en emprendedurismo - Number							
	20.2 Mujeres capacitadas en liderazgo -	0	230	350				
	Number of people							
	20.3 Pequeños productores agrarios líderes	0	90	135				
	capacitados para efecto multiplicador (total) -							
	Number of people							
	20.4 Pequeños productores agrarios líderes	0	22	54				
	capacitados para efecto multiplicador							
	(mujeres) - Number of people							